Valbirse 2021

Début des tournées : 07h00

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L	M			1	M
M		1		2	M
J 1	J 2	2		3	J 1
V 2	V 3	3		4	V 2
S 3	S 4	4	1	5	S 3
D 4	D 5	5	2	6	D 4
L 5	L 6	6	3	7	L 5
M 6	M 7	7	4	8	M 6
M 7	J 8	8	5	9	M 7
J 8	V 9	9	6	10	J 8
V 9	S 10	10	7	11	V 9
S 10	D 11	11	8	12	S 10
D 11	L 12	12	9	13	D 11
L 12	M 13	13	10	14	L 12
M 13	M 14	14	11	15	M 13
M 14	J 15	15	12	16	M 14
J 15	V 16	16	13	17	J 15
V 16	S 17	17	14	18	V 16
S 17	D 18	18	15	19	S 17
D 18	L 19	19	16	20	D 18
L 19	M 20	20	17	21	L 19
M 20	M 21	21	18	22	M 20
M 21	J 22	22	19	23	M 21
J 22	V 23	23	20	24	J 22
V 23	S 24	24	21	25	V 23
S 24	D 25	25	22	26	S 24
D 25	L 26	26	23	27	D 25
L 26	M 27	27	24	28	L 26
M 27	M 28	28	25	29	M 27
M 28	J 29	29	26	30	M 28
J 29	V 30	30	27		J 29
V 30	S 31	31	28		V 30
S 31	D		29		S 31
D	L		30		D
L	M		31		L
M					M

1 Fête Nationale

25 Noël
26 Saint Etienne

Containers semi-enterrés

Depuis la mise en service des containers semi-enterrés, il n'est plus possible de déposer les sacs sur les points de collectes (points jaunes).

Les personnes qui déposent, malgré tout, leurs sacs à côté d'un container ou qui mettent dans les containers, des objets autres que des sacs taxés, sont passibles d'une amende allant de fr. 100.00 à fr. 5'000.00 selon le règlement des déchets en vigueur à Valbirse.

De plus, même s'il n'y a pas d'heure d'ouverture imposée pour le dépôt des sacs, nous prions la population de déposer leurs déchets dans des heures raisonnables afin de ne pas déranger le voisinage.

Les points de ramassages jaunes sont maintenus pour permettre le dépôt des objets encombrants, du papier, du carton et des déchets verts.

Infos générales

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Malleray - Route de Moron : PET, dosettes de café, alu, boîtes de conserve, huiles, piles, textiles et chaussures, verre.
Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
Dimanche et jours fériés : Fermé.

CELTOR SA à Tavannes : En raison de la pandémie de Covid-19 la déchèterie **n'est plus ouverte** le samedi de 08h00 à 11h30. Elle sera réouverte dès que la situation sanitaire le permettra et les utilisateurs en seront informés par le biais de la Feuille officielle du district de Moutier en temps voulu.

Mes DECHETERIES (voir plan)

2 - Pontenet - Rue de la Ravière : PET, alu, verre.
3 - Bévilard - Place du Village : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café, piles, textiles et chaussures, huiles minérales et végétales.
4 - Bévilard - Rte de Sorvilier : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café, piles, textiles et chaussures.
Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

CELTOR

MIXTE
Papier fibre de
pulpe responsable
FSC® C002148

Contact et infos

Commune mixte de Valbirse
Bureau communal
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard
032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets:

Info déchets Celtor
032 481 42 62 (tarif local)

Avec l'app mobile
MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
https://www.memodechets.ch

MEMODéchets 2021

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DÉSORMAIS SUR Google Play
Télécharger dans l'App Store

Valbirse

CELTOR

Comment gérer vos déchets ?

Ordures ménagères sacs Celtor
Les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs officiels CELTOR, le matin du jour de la collecte sur les points officiels. Les conteneurs munis d'une vignette doivent être fermés.

Déchets compostables ménagers
Déchets déposés en vrac ou dans des récipients non conformes, refusés. A déposer aux points de collectes officiels. Branches Ø max. 12cm; fagots ficelés, longueur max. 2m, Ø 50cm, poids max. 25kg.

Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.

Papier
Le papier est à déposer ficelé le jour de la tournée. Les sacs à commissions en papier, les sacs à fourrage, etc.. ne peuvent pas être utilisés pour y déposer le papier.

Carton propre
Le carton est à déposer aplati et ficelé ou aplati et entassé dans un carton le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune.

Déchets encombrants combustibles
Est considéré comme déchet encombrant, ce qui ne peut pas être contenu dans un sac officiel CELTOR.
Voir dates sur le calendrier.

Ferraille (objets métalliques)
Aux mêmes dates que les encombrants.
Local TP Bévilard.
Gare CFF Malleray.

Flacons en plastique avec bouchon
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.
Par les points de vente.

Sagex
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.

Verre
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévilard et Pontenet.

Bois
A la tournée des déchets encombrants.
Voir dates ci-dessus.

Aluminium et boîtes de conserve
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévilard et Pontenet.

Aérosols
Selon le label de récupération, à l'alu ou sinon dans un sac officiel CELTOR.

Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.

Huiles minérales et végétales
A la déchèterie de Malleray ou à l'écopoint de la Place du Village à Bévilard.

Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévilard.

Déchets inertes (petites quantités)
Se renseigner auprès de CELTOR SA à Tavannes.
Tél. 032/481.42.62.

Cendres de bois
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.
Attention danger d'incendie !
Les cendres peuvent contenir des braises restant incandescentes.

Dépouilles d'animaux
Centre de déchets carnés à Tavannes
Heures d'ouvertures :
Lundi au vendredi (07h00-07h15): (16h45-17h00) samedi (11h00-11h30).

PET
Par les points de vente.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévilard et Pontenet.

Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints à Bévilard.

Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.

Piles et accumulateurs
Par les points de vente.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints à Bévilard.

Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.

Pneus
Par les points de vente.

Médicaments
Retour aux pharmacies.

Déchets spéciaux des ménages
Par les points de vente.

Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente ou dans un sac officiel CELTOR.

Plastiques agricoles
A la tournée des encombrants.
Voir dates sur le calendrier.

Tournée spéciale branches
Tournée prévue au mois d'avril, réservée pour les déchets verts en vrac. Les dates et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.

Petits rappels pratiques concernant les divers déchets et les tournées

Déchets verts (compostables) autorisés

Gazon + herbe, feuillage, foin, paille, déchets de jardin, végétaux, sciure et copeaux de bois non traités + non vernis, écorce.

Poids max. 25 kg. Sacs biodégradables refusés.

Déchets encombrants combustibles

Est considéré comme déchet encombrant, ce qui ne peut pas être contenu dans un sac officiel CELTOR. Sont notamment refusés, les appareils électriques/électroniques, les déchets inertes (par ex. pots de fleurs, etc).

Objets métalliques / ferraille

Les tournées ont lieu aux mêmes dates que les encombrants. Les objets sont à déposer dans les bennes situées aux endroits suivants :

Bévilard : benne au local TP
Malleray : benne à la gare CFF

Les objets ne peuvent être déposés sur les points de ramassage, que la veille du jour de ramassage et pas avant. Les contrevenants sont passibles d'une amende selon le règlement sur les déchets allant de fr. 100.00 à fr. 5'000.00 selon le règlement des déchets en vigueur à Valbirse.

Valbirse 2021

Début des tournées : 07h00

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L		1	1			
M		2	2			1
M		3	3			2
J		4	4	1		3
V	1 Nouvel An	5	5	2 Vendredi Saint		4
S	2 Saint-Berchtold	6	6	3	1	5
D	3	7	7	4 Pâques	2	6
L	4	8	8	5 Lundi de Pâques	3	7
M	5	9	9	6	4	8
M	6	10	10	7	5	9
J	7	11	11	8	6	10
V	8	12	12	9	7	11
S	9	13	13	10	8	12
D	10	14	14	11	9	13
L	11	15	15	12	10	14
M	12	16	16	13	11	15
M	13	17	17	14	12	16
J	14	18	18	15	13 Ascension	17
V	15	19	19	16	14	18
S	16	20	20	17	15	19
D	17	21	21	18	16	20
L	18	22	22	19	17	21
M	19	23	23	20	18	22
M	20	24	24	21	19	23
J	21	25	25	22	20	24
V	22	26	26	23	21	25
S	23	27	27	24	22	26
D	24	28	28	25	23 Pentecôte	27
L	25		29	26	24 Lundi de Pentecôte	28
M	26		30	27	25	29
M	27		31	28	26	30
J	28			29	27	
V	29			30	28	
S	30				29	
D	31				30	
L					31	
M						